



Réunions information syndicale septembre (dès le 25) / octobre 2019 – 8h30 à 11h30 (sauf indication contraire)

Participez nombreuses et nombreux !

Informez votre IEN au moins 48h avant la date. La participation est de droit et il est possible de récupérer sur les 108h (hors Apc) ou la journée de solidarité.

Toutes les dates et modalités: [ICI](#)



[Cliquez ici pour adhérer en ligne](#)

[Téléchargez le bulletin d'adhésion ici](#)

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°8

Sommaire : Vote, Climat, Evaluations, CHSCT, Concours interne, Cafipemf, salaires, Rendez vous de carrière, Vacances, RDV de carrière, Vacances, CAPD, Retraite, Vote syndiqué-es, Violences conjugales, Référendum ADP



Climat, une question toujours plus brûlante

L'urgence climatique est bien là mais l'inaction des gouvernements aussi... Le SNUipp et la FSU participent de la mobilisation mondiale qui connaîtra de nouveaux points forts les 20 et 21 septembre. Objectif : qu'une politique de transition écologique soit enfin et rapidement mise en place.

[Lire la suite](#)



"Marche pour la Paix et le Climat", le 21 Septembre 2019, à 15h, place Garibaldi

Samedi dernier (31 août) a eu lieu une réunion organisée par le collectif "Citoyens pour le Climat" avec tous ceux qui voulaient participer à la Marche du 21 Septembre à Nice...

Le 21 Septembre est la Journée Internationale de la Paix décrétée par l'ONU, dès 2001. Ce jour-là, dans toute la France seront organisées des Marches pour la Paix...

A Nice, il y aura donc une Marche commune Paix & Climat.

Le SNUipp-FSU vous invite à y participer nombreuses et nombreux.



Évaluations nationales : rebelote mais sans atout !

Pour le SNUipp-FSU, c'est toujours NON ! Nouvelle campagne d'informations et d'actions

Le SNUipp-FSU a décidé de poursuivre sa campagne d'information et d'actions contre ces évaluations, élément central d'une politique éducative plus large que le SNUipp-FSU dénonce.

Les évaluations sont un outil pour faire glisser le métier d'enseignant d'un métier de conception vers un métier de simple exécution, pour centrer les apprentissages sur les "fondamentaux lire écrire compter" et engager un pilotage du système éducatif par les résultats.

La réduction du curriculum que les évaluations entraînent sera préjudiciable notamment aux élèves dont la culture familiale est éloignée de la culture scolaire.

Dossier complet [ici](#)

[Lire les publications du SNUipp-FSU ici](#)

[Motion conseil des maîtres](#)

[Lettre aux parents](#)



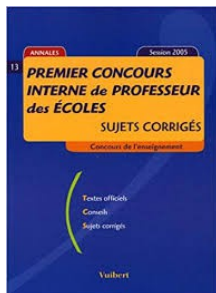
CHSCT : Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail

- ▶ **Pourquoi saisir le CHSCT**
- ▶ **Comment faire appel aux délégué-es CHSCT du SNUipp-FSU**
- ▶ **Rôle du CHSCT**

Les enseignant-es exercent dans des conditions qui sont potentiellement source de risques psycho-sociaux. Aujourd'hui, il est possible de faire appel au CHSCT lorsque les conditions de travail sont modifiées ou se dégradent.

Le CHSCT, composé de délégué-es du personnel, sous la présidence du recteur ou de la DASEN, est informé et consulté sur les conditions de travail, l'entretien, la construction, l'organisation du travail, les horaires, les projets d'aménagement ou encore les réformes importantes. Il émet des avis et des préconisations, conduit des enquêtes et des visites sur le terrain pour réduire / supprimer les risques qui peuvent exister. Il contribue ainsi à l'amélioration des conditions de travail.

[Notre dossier complet ici](#)



1er Concours Interne de recrutement PE - Session 2020

REGISTRE D'INSCRIPTION ouvert du mardi 10 septembre 2019 à partir de 12h00 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019 à 17h00.

Puis les candidat-es devront transmettre par voie postale par dépôt ou par courriel leur dossier entre le mardi 10 septembre et le jeudi 10 octobre 2019 à 17h00

Epreuve écrite d'admissibilité : le lundi 16 mars 2020

Voir circulaire IA : [ici](#)



CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR (CAFIPEMF) SESSION 2020

Les candidat-es devront télécharger et transmettre, le dossier dûment complété, par voie postale, par dépôt ou par courriel. **La date butoir du dépôt du dossier administratif est fixée au jeudi 10 octobre 2019.**

Voir modalités et circulaires IA : [ici](#)



Pour rappel : perte de pouvoir d'achat !

2008 : + 0.5% en mars + 0.3% octobre.

2009 : + 0.5% en juillet + 0.3% en octobre.

2010 : + 0.5% en juillet.

2011 : 0% car 0.5% ANNULE en juillet.

2012 : 0%

2013 : 0%

2014 : 0%

2015 : 0%

2016 : + 0.6% en juillet

2017 : + 0.6% en février

2018 : 0% gel et report du PPCR d'un an.

2019 : 0%

= 3,3 % de hausse

Alors que l'inflation a été de 15,4% depuis le 01/2008...



Rendez-vous de carrière : des changements. Qui est concerné-e

en 2019-2020 ?

1- Classe normale : rendez-vous de carrière aux 6e et 8e échelon mais pas pour tous.

► **Les IEN inspecteront, en 2019-2020, les enseignants qui pourront bénéficier d'un avancement accéléré d'échelon au titre de l'année 2020-2021.**

Seront concernés :

► **les enseignants promus au 6e échelon entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019**

► **les enseignants promus au 8e échelon entre le 1er mars 2018 et le 1er mars 2019,**

► **Le DASEN établit ensuite le tableau d'avancement pour les 30 % qui auront une accélération d'un an à l'échelon 7 et 9.**

► **Pour être éligible à un RDV de carrière à l'échelon 6 :** il faut avoir en 2019-2020 entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 6, c'est-à-dire avoir été promu-e à l'échelon 6 entre le 01/09/2018 et le 31/08/2019.

► **Pour être éligible à un RDV de carrière à l'échelon 8 :** il faut avoir en 2019-2020 entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans l'échelon 8, c'est-à-dire avoir été promu-e à l'échelon 8 entre le 01/03/2018 et le 28/02/2019

► **Pour être éligible à un RDV de carrière à l'échelon 9 :** il faut avoir en 2019-2020 entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 9, c'est-à-dire avoir été promu-e à l'échelon 9 entre le 01/09/2018 et le 31/08/2019.

[Notre dossier complet ici](#)



Trop longues vacances ?

Le mythe d'une école française trop en vacances l'été ne tient pas la comparaison européenne. Les chiffres dans 28 pays d'Europe

Selon une enquête Eurydice de 2018, les élèves de l'Hexagone partent plus tard en vacances que la plupart de leurs camarades des autres pays, la majorité finissant l'école en juin pour reprendre en septembre.

Avec huit semaines, les vacances estivales françaises sont aussi plus courtes que la moyenne. Le choix français de courtes vacances régulières dans l'année, qui n'est pas commun à tous les pays, peut en partie expliquer cette différence.

Le ministre de l'Éducation nationale, qui, comme l'a confirmé le Conseil constitutionnel, a toute liberté pour modifier la durée et l'organisation des vacances scolaires, devra compter sur cette réalité.

Durée en semaines des congés d'été dans 28 pays européens :

[Voir ici](#)



CAPD du 6 septembre 2019

- MOUVEMENT Titre provisoire
- RECOURS / REFUS de TEMPS PARTIEL (2ème vague)
- QUESTIONS DIVERSES POSEES par le SNUipp-FSU
- des situations individuelles ont été étudiées : demande de disponibilité ; demandes d'exeat
- problématique de l'accès notamment au LSU pour les remplaçants ou les TRS

Compte rendu complet [ici](#)



Nouveau !

L'académie de Nice fait partie de la dernière vague d'académies concernées par le changement de procédure. Cette procédure dématérialisée est ainsi généralisée à toute la fonction publique.

Comment faire sa demande de retraite ?

- Vous devez effectuer votre demande de retraite en ligne depuis le formulaire dématérialisé accessible sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) sur le site ensap.gouv.fr.
- A la première connexion ouvrez un compte
- Une fois votre demande de pension validée, vous recevez un accusé de réception électronique du Service des Retraites de l'Etat.
- Cet accusé de réception comprend une « demande de radiation des cadres » à imprimer, compléter, et signer.
- Dès lors, le Service des Retraites de l'Etat devient votre interlocuteur pour toute question relative à votre future pension et au suivi de votre dossier.
- Une ligne téléphonique dédiée à l'accueil des usagers a été mise en place : 02 40 08 87 65

La radiation des cadres des personnels enseignants du 1er degré (professeurs des écoles et instituteurs) intervient impérativement au 1er septembre conformément à l'article L921-4 du code de l'éducation, sauf pour les motifs suivants :

- Fonctionnaire parent d'un enfant atteint d'une invalidité à 80%
- Invalidité
- Limite d'âge
- Situation particulière des professeurs des écoles en détachement dans le corps des Psychologues de l'Education Nationale, ou ayant intégré ce corps : ils ont la possibilité de partir à la retraite en cours d'année scolaire s'ils le souhaitent. Toutefois dans l'intérêt du service, ils sont invités à partir préférentiellement à la rentrée scolaire.

La circulaire de l'IA avec "un pas à pas" devrait sortir la semaine prochaine.



La retraite : c'est pour quand ?

Systeme par points après 2025, recul contraint de l'âge de départ à 64 ans, voire un nouvel allongement des durées de cotisation...

Le rapport publié par Jean Paul Delevoye en juillet dernier soulève de nombreuses questions et crée de l'incertitude. Plusieurs points augurent d'une baisse du montant des pensions pour les salarié-es et notamment les personnels de l'Éducation nationale. Décryptage.

[Lire la suite](#)

[24 pages FSU pour tout comprendre](#)



Vote des syndiqué-e-s du SNUipp : Elections Internes jusqu'au vendredi 11 octobre !

Les élections ont lieu du vendredi 20 septembre au vendredi 11 octobre, chaque syndiqué-e vote

Pourquoi voter ?

Comme c'est le cas après chaque congrès national du SNUipp-FSU, les syndiqué-e-s sont appelé-e-s à s'exprimer sur l'orientation du syndicat. Le SNUipp, comme la FSU, est un syndicat où des tendances sont représentées.

L'expression de ces différentes tendances fait la richesse de notre syndicat en permettant la confrontation d'idées, tant sur le fond que sur la forme des actions, le « poids » de chaque tendance étant déterminant dans l'orientation aussi bien départementale que nationale... avec au final un souci d'arriver à une synthèse qui convienne à l'ensemble des syndiqué-e-s.

Le matériel de vote arrive sous peu.

Vous avez déjà reçu avec le Fenêtre/Cours de rentrée les différents textes d'orientation (Fenêtres/cours grisé - conservez le précieusement !).

Votez dès réception à l'aide de l'enveloppe T.



Elles se prénommaient Séverine, Nadia, Hajer...

Le « Grenelle des violences conjugales » du gouvernement sera-t-il à la hauteur ? Places en hébergements d'urgence, mise en œuvre réelle des moyens législatifs existants, formation des personnels de lois et policiers, soutien financier aux associations... il est temps de dépasser de trouver les moyens d'éradiquer ces violences.

Lire la suite



Service PUBLIC des aéroports de Paris : faire décoller le référendum

Signer, faire signer pour obtenir une consultation citoyenne sur la privatisation d'ADP.

4 717 396 c'est le nombre de signatures qui doivent être réunies d'ici mars 2020 pour déclencher la mise en œuvre d'un référendum d'initiative partagée portant sur le caractère de service public des Aéroports de Paris.

Ouvrir « le débat sur le service public aéroportuaire » tel est le but de la coordination nationale réunissant dans leur diversité syndicats, associations, partis politiques, qui se sont mobilisés tout l'été, partout en France, pour soutenir la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris. 4 717 396 signatures doivent être réunies avant mars 2020 pour obtenir un référendum d'initiative citoyenne.

LIRE la suite: [ICI](#)

POUR SIGNER : [ICI](#)

Cliquer sur le lien: *Déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris _ Vous pouvez déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris en cliquant sur ce lien.*

PUIS cocher dans la case à droite "Je soutiens" pour poursuivre les démarches et remplir le formulaire de soutien.



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

**Mail : snu06@snuipp.fr Adresse : 34 avenue du docteur
Ménard 06 000 Nice - Tél : 04 92 00 02 00**

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

**Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez
sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :
http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos**

